

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 22 juin 2004, à 20 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Daniel Guillotte, Manon Handfield, Jean-François Houle, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge (par téléphone), Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

1.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

C-210-06-04 Il est proposé par monsieur Jean-François Houle que monsieur Yvan Gauthier agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1.2 Demande d'une commissaire / participation par communication téléphonique

C-211-06-04 Il est proposé par monsieur Jean-François Houle que, conformément à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, les membres présents ci-après consentent à ce que madame Hélène Roberge, commissaire, puisse se prévaloir de son droit de participation et de vote à la séance de ce soir par communication téléphonique, soit : mesdames et messieurs Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Daniel Guillotte, Manon Handfield, Jean-François Houle, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Onge, Denise Tremblay, Line Tessier et Alain Villemure.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-212-06-04 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.1. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
 - 1.2. Demande d'une commissaire / participation par communication téléphonique
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal ... (néant).
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
 - 4.2. Rapport de la présidente.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Prévisions budgétaires 2004-2005 / adoption
 - 6.2. Politique relative aux écoles à vocation particulière et aux projets particuliers / adoption
 - 6.3. Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs / amendement
 - 6.4. Politique de maintien et de fermeture des écoles / amendement
 - 6.5. Formation des comités de l'organisation scolaire par secteur
 - 6.6. Plan de répartition des élèves / révision
 - 6.7. Protocoles d'entente
 - 6.7.1. Requête en jugement déclaratoire par les Villes de Chambly et de Saint-Basile-le-Grand / acceptation du mandataire
 - 6.7.2. Requête en jugement déclaratoire par la Ville de Saint-Basile-le-Grand vs leur demande de location de locaux
 - 6.8. Ville de Longueuil, arrondissement de Boucherville / dénonciation du protocole d'entente
 - 6.9. Projet d'école pour élèves multihandicapés
 - 6.10. Projet d'éconergie, phase III / demande d'emprunt à long terme.
 - 6.11. Calendrier scolaire 2004-2005 du Centre de formation professionnelle des Patriotes / modification
7. Information :
 - 7.1 École secondaire De Mortagne / palestine
 - 7.2 État de situation des inscriptions pour septembre 2004
 - 7.3 Période de fermeture estivale.
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant.

4.2 Rapport de la présidente

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Véronique Cloutier, présidente du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle, remercie les membres du Conseil. Elle exprime sa satisfaction, au nom des parents, qu'il y ait une direction à temps plein pour l'année 2004-2005. La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique que ceci n'est pas une décision du Conseil puisque celui-ci en a délégué le pouvoir à la directrice générale.

Plusieurs parents expriment leur opinion ou questionnent le processus de consultation ayant pour objet une possible fermeture d'écoles.

- Madame Marie-Claude Baril, présidente du conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur, demande quels sont les critères qui ont servi au choix des écoles qui pourraient être fermées.
- Monsieur Bertrand Richard, parent, désire avoir la certitude qu'advenant une fermeture d'école, ses enfants pourront poursuivre leur scolarité au primaire, ensemble, dans une même école.
- Monsieur Martin St-Jean souhaite connaître les critères ayant amené le choix de l'école Sacré-Cœur.
- Madame Hélène Prince demande ce qu'il adviendra du parc-école et de la Fondation de l'école Sacré-Cœur si l'orientation de fermeture se concrétise.
- Madame France Brochu souhaite que toute la communauté de Boucherville soit consultée lors du processus de consultation.
- Madame Lucie Collin, parent de l'école Marie-Victorin, veut connaître les critères menant à une fermeture d'école.
- Un parent demande la possibilité d'avoir le contenu des discussions ayant mené à une orientation de fermeture.

Madame la présidente, Suzanne Chartrand, parle de la décroissance qui touche globalement la Commission scolaire, soit 2000 élèves d'ici quelques années, et particulièrement dans ces secteurs. Elle dit que dans certains secteurs les discussions ont été amorcées avec des intervenants du milieu et qu'elle s'engage à être transparente dans le processus de consultation. Elle avance que certains critères ont amené le choix de ces écoles (les prévisions du MÉQ, la proximité des écoles entre elles, la répartition des services éducatifs en fonction de la clientèle, le niveau d'entretien et d'investissement que nécessitent les bâtiments).

Madame la présidente souligne que le Conseil s'exprime par résolution et qu'un peu plus tard en soirée, les commissaires détermineront une orientation puisqu'une proposition de consultation sur les fermetures d'écoles est à l'ordre du jour de la séance.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Prévisions budgétaires 2004-2005 / adoption

Considérant que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2004-2005 ;

Considérant les orientations budgétaires retenues et les avis reçus suite aux consultations effectuées ;

Considérant que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses ;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 12 084 785 678 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2004-2005 ;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la loi ;

C-213-06-04 Il est proposé par monsieur Yvan Noël que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Votent en faveur : 11

Votent contre : 7

S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Mesdames Manon Handfield, Line Tessier et messieurs Yvan Rioux et Jean-François Houle enregistrent leur dissidence.

Monsieur Paul St-Amand se joint à l'assemblée.

6.2 Politique relative aux écoles à vocation particulière et aux projets particuliers / adoption

Considérant la volonté d'encadrer le développement et l'organisation des projets particuliers dans des écoles du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant le droit des parents de choisir pour leur enfant l'école de la Commission scolaire des Patriotes répondant à leur préférence en vertu de l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la «Politique relative aux critères d'inscription des élèves» de la Commission scolaire identifiant les territoires desservis par les écoles à vocation particulière et à projets particuliers;

Considérant les avis des membres du Comité de parents sur le projet de politique;

Considérant l'avis favorable des membres du Comité de relations professionnelles des enseignantes et des enseignants sur ce projet de politique;

Considérant que ce projet de politique rejoint l'avis du Comité consultatif de gestion;

C-214-06-04 Il est proposé par madame Lucie Legault d'adopter le projet de «Politique relative aux écoles à vocation particulière et aux projets particuliers» tel que déposé à l'annexe ACC-027-06-04.

Votent en faveur : 16
Votent contre : 3
S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

6.3 Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs / amendement

Considérant le projet d'orientations budgétaires 2004-2005 remis aux différentes instances de la Commission scolaire aux fins de consultation;

Considérant la Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs;

Considérant la décision de la Commission scolaire de consulter les différentes instances sur son intention de demander une contribution financière aux parents des élèves utilisant certains services offerts par la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la recommandation du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion;

C-215-06-04 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'amender la Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs et ce, selon une description déposée à l'annexe ACC-028-06-04.

Votent en faveur : 17
Vote contre : 0
S'abstiennent de voter : 4

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.4 Politique de maintien et de fermeture des écoles / amendement

Considérant la Loi sur l'instruction publique qui stipule, à l'article 212 :

«212. Après consultation du comité de parents et sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire adopte une politique de maintien ou de fermeture de ses écoles.»;

Considérant la demande du ministre de l'Éducation du Québec :

«que les commissions scolaires devraient désormais mettre en place un processus de consultation publique, si un tel processus n'est pas déjà prévu à leur politique, lorsqu'elles envisageront la fermeture d'une école ou réviseront leur politique de maintien ou de fermeture de leurs écoles.»;

Considérant le mandat du Conseil des commissaires à l'effet de procéder à une consultation sur un projet de modification à la Politique;

Considérant le résultat de la consultation menée auprès des différentes instances de la Commission scolaire;

C-216-06-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'amender la «*Politique de maintien ou de fermeture des écoles*», telle que déposée à l'annexe ACC-029-06-04.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Formation des comités de l'organisation scolaire par secteur

Considérant les obligations de la Loi sur l'instruction publique quant à la réalisation, par la commission scolaire, d'une politique de maintien ou de fermeture des écoles (article 212);

Considérant les articles 4.3 et 4.4 de la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles* précisant les instances à consulter et la formation d'un comité de travail par secteur dont le mandat est notamment de :

- procéder à la consultation et à l'analyse des retours de consultation;
- recevoir en audience publique les groupes qui désirent être entendus;
- préparer une synthèse du résultat des consultations à transmettre aux membres du Conseil des commissaires accompagnée d'une recommandation au Conseil des commissaires;

Considérant l'intérêt des membres du Conseil des commissaires de traiter certains dossiers relatifs à l'organisation scolaire par secteur;

C-217-06-04 Il est proposé par M. Paul St-Amand de former des comités de travail par secteur composés :

- des commissaires de ce ou de ces secteurs,
- de la présidente du Conseil des commissaires;
- d'un représentant de la Direction générale;
- du directeur du Service de l'organisation scolaire

pour revoir au besoin, le plan de répartition des élèves des secteurs et, s'il y a lieu, pour procéder à la consultation, à l'analyse des retours de consultation et formuler les recommandations appropriées ou de tout autre sujet relié à l'organisation scolaire :

Beloeil/McMasterville/Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Basile-le-Grand :

Beloeil : M. Daniel Guillotte et M. Yvan Rioux

McMasterville : Mme Louise Séracino

Saint-Mathieu-de-Beloeil : M. Yvan Rioux

Saint-Basile-le-Grand : M. Marc-André Lehoux et Mme Louise Séracino

Boucherville :

Mme Johanne de Villers, M. Jean-François Houle, M. Alain Langlois et Mme Hélène Roberge

Carignan et Chambly :

Carignan : Mme Luce Deschênes Damian

Chambly : Mme Suzanne Chartrand, Mme Luce Deschênes Damian et Mme Lucie Legault

Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste :

Mont-Saint-Hilaire : M. Normand Dufour et M. Joel Santos

Otterburn Park et Saint-Jean-Baptiste : Mme Josée Lacoste

Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu : M. Normand Dufour

Saint-Bruno-de-Montarville :

M. Joël Boucher, M. Paul St-Amand et M. Paul St-Onge

Sainte-Julie :

Mme Monique Lalonde, M. Yvan Noël et M. Alain Villemure

Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Varennes et Verchères :

Calixa-Lavallée, Saint-Marc-sur-Richelieu et Verchères : M. Claude Henri

Contrecoeur et Saint-Antoine-sur-Richelieu : Mme Manon Handfield

Saint-Amable : M. Jean-François Rabouin

Varennes : Mme Line Tessier et Mme Denise Tremblay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Plan de répartition des élèves / révision

▪ Fermeture du Pavillon des Tilleuls de l'école Jolivent à compter de l'année scolaire 2005-2006

Considérant notamment le contexte et les principes directeurs énoncés à l'intérieur de la Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la préoccupation de la Commission scolaire d'offrir un enseignement de qualité à chacun de ses élèves;

Considérant l'intérêt de la Commission scolaire à tenir compte de l'application progressive de la réforme en structurant l'offre d'enseignement de manière à favoriser le travail d'équipe, les organisations par cycle et de l'augmentation de la fréquence et de la durée des contacts avec les spécialistes dans chacune de ses écoles;

Considérant la décroissance des effectifs scolaires pour le secteur au cours des prochaines années;

Considérant le souci de la Commission scolaire de rendre le meilleur service éducatif possible aux élèves dans la limite des allocations allouées par le ministère de l'Éducation du Québec;

C-218-06-04 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux :

que la Commission scolaire des Patriotes annonce aux différentes instances son intention de fermer le *Pavillon des Tilleuls* de l'école Jolivent, sis au 300, rue Hertel, à Beloeil, à compter de l'année scolaire 2005-2006;

qu'un comité composé des commissaires du secteur, de la présidente du Conseil des commissaires, d'un représentant de la Direction générale et d'un représentant du Service de l'organisation scolaire soit mis en place pour procéder à la consultation et rencontrer les conseils d'établissement des écoles du secteur et, s'il y a lieu, d'autres instances pour recevoir leur avis et présenter une recommandation aux membres du Conseil des commissaires;

que la Commission scolaire tienne deux rencontres auxquelles seront invités les membres des conseils d'établissement des écoles du secteur ainsi que les différentes instances prévues à la Loi sur l'instruction publique et à la Politique sur le maintien ou la fermeture des écoles de la Commission scolaire des Patriotes :

- une rencontre d'information vers la mi-septembre 2004
- une rencontre ayant pour objectif de recevoir les avis, vers la mi-octobre 2004.

qu'une décision soit prise par la Commission scolaire avant le 31 décembre 2004, et ce, tout en tenant compte du résultat de la consultation et de la recommandation du comité de travail du secteur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

▪ **Fermeture de l'école Sacré-Cœur à Boucherville
à compter de l'année scolaire 2005-2006**

Considérant notamment le contexte et les principes directeurs énoncés à l'intérieur de la Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la préoccupation de la Commission scolaire d'offrir un enseignement de qualité à chacun de ses élèves;

Considérant l'intérêt de la Commission scolaire à tenir compte de l'application progressive de la réforme en structurant l'offre d'enseignement de manière à favoriser le travail d'équipe, les organisations par cycle et de l'augmentation de la fréquence et de la durée des contacts avec les spécialistes dans chacune de ses écoles;

Considérant la décroissance des effectifs scolaires pour le secteur au cours des prochaines années;

Considérant le souci de la Commission scolaire de rendre le meilleur service éducatif possible aux élèves dans la limite des allocations allouées par le ministère de l'Éducation du Québec;

C-219-06-04 Il est proposé par madame Johanne de Villers :

que la Commission scolaire des Patriotes annonce aux différentes instances son intention de fermer l'école *Sacré-Cœur*, sise au 544, Saint-Sacrement, à Boucherville, à compter de l'année scolaire 2005-2006;

qu'un comité composé des commissaires du secteur, de la présidente du Conseil des commissaires, d'un représentant de la Direction générale et d'un représentant du Service de l'organisation scolaire soit mis en place pour procéder à la consultation et rencontrer les conseils d'établissement des écoles du secteur et, s'il y a lieu, d'autres instances pour recevoir leur avis et présenter une recommandation aux membres du Conseil des commissaires;

que la Commission scolaire tienne deux rencontres auxquelles seront invités les membres des conseils d'établissement des écoles du secteur ainsi que les différentes instances prévues à la Loi sur l'instruction publique et à la Politique sur le maintien ou la fermeture des écoles de la Commission scolaire des Patriotes :

- une rencontre d'information vers la mi-septembre 2004
- une rencontre ayant pour objectif de recevoir les avis, vers la mi-octobre 2004.

qu'une décision soit prise par la Commission scolaire avant le 31 décembre 2004, et ce, tout en tenant compte du résultat de la consultation et de la recommandation du comité de travail du secteur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

▪ **Fermeture de l'école Marie-Victorin à Varennes
à compter de l'année scolaire 2005-2006**

Considérant notamment le contexte et les principes directeurs énoncés à l'intérieur de la Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la préoccupation de la Commission scolaire d'offrir un enseignement de qualité à chacun de ses élèves;

Considérant l'intérêt de la Commission scolaire à tenir compte de l'application progressive de la réforme en structurant l'offre d'enseignement de manière à favoriser le travail d'équipe, les organisations par cycle et de l'augmentation de la fréquence et de la durée des contacts avec les spécialistes dans chacune de ses écoles;

Considérant la décroissance des effectifs scolaires pour le secteur au cours des prochaines années;

Considérant le souci de la Commission scolaire de rendre le meilleur service éducatif possible aux élèves dans la limite des allocations allouées par le ministère de l'Éducation du Québec;

C-220-06-04 Il est proposé par madame Line Tessier :

que la Commission scolaire des Patriotes annonce aux différentes instances son intention de fermer l'école *Marie-Victorin*, sise au 20, rue Vincent, à Varennes, à compter de l'année scolaire 2005-2006;

qu'un comité composé des commissaires du secteur, de la présidente du Conseil des commissaires, d'un représentant de la Direction générale et d'un représentant du Service de l'organisation scolaire soit mis en place pour procéder à la consultation et rencontrer les conseils d'établissement des écoles du secteur et, s'il y a lieu, d'autres instances pour recevoir leur avis et présenter une recommandation aux membres du Conseil des commissaires;

que la Commission scolaire tienne deux rencontres auxquelles seront invités les membres des conseils d'établissement des écoles du secteur ainsi que les différentes instances prévues à la Loi sur l'instruction publique et à la Politique sur le maintien ou la fermeture des écoles de la Commission scolaire des Patriotes :

- une rencontre d'information vers la mi-septembre 2004
- une rencontre ayant pour objectif de recevoir les avis, vers la mi-octobre 2004.

qu'une décision soit prise par la Commission scolaire avant le 31 décembre 2004, et ce, tout en tenant compte du résultat de la consultation et de la recommandation du comité de travail du secteur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Langlois se joint à l'assemblée.

Monsieur Marc-André Lehoux s'absente de l'assemblée.

6.7 Protocoles d'entente

Huis clos

C-221-06-04 Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée délibérante

C-222-06-04 Il est proposé par monsieur Jean-François Houle que l'assemblée redevienne publique.

6.7.1 Requête en jugement déclaratoire par les Villes de Chambly et de Saint-Basile-le-Grand / acceptation du mandataire

Considérant les requêtes en jugement déclaratoire des Villes de Saint-Basile-le-Grand et de Chambly ;

Considérant la nécessité de retenir les services d'une firme d'avocats ;

C-223-06-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure que le Conseil des commissaires entérine le choix de *Me Bernard Jacob* de la firme «Langlois Kronström Desjardins» effectué par le directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire des Patriotes pour la représenter dans ces dossiers.

Que le Conseil des commissaires mandate Me Bernard Jacob pour contester les requêtes en jugement déclaratoire des deux municipalités susmentionnées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7.2 Requête en jugement déclaratoire par les Villes de Chambly et de Saint-Basile-le-Grand / location des locaux par la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Considérant la requête en jugement déclaratoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;

Considérant la lettre du maire, M. Bernard Gagnon, en date du 21 juin 2004 demandant l'utilisation des écoles aux fins de la tenue des camps de jour ;

Considérant la nécessité d'établir une entente de location sur la base des coûts de location établis par la Commission scolaire des Patriotes ;

Considérant les procédures entreprises par la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;

C-224-06-04 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux que le Conseil des commissaires accepte de louer des locaux à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, selon un protocole à intervenir entre la Commission scolaire et la Ville d'ici le 27 juin 2004 et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer ledit protocole qui devra prévoir les conditions minimales suivantes :

- paiement des coûts établis par la Commission scolaire ;
- indemnisation par la Ville des honoraires encourus par la Commission scolaire en cas de jugement favorable à cette dernière, puisque la Commission scolaire considère inadmissible que deux corps publics dépensent l'argent des contribuables en frais juridiques qu'il aurait été autrement possible d'éviter notamment par le processus de médiation proposé par la Commission scolaire;
- que le protocole soit approuvé par les conseils d'établissement concernés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Marc-André Lehoux se joint à l'assemblée.

6.8 Ville de Longueuil, arrondissement de Boucherville / dénonciation du protocole d'entente

Considérant que le protocole d'entente actuel est en vigueur depuis le 18 décembre 2001 ;

Considérant que l'intention d'y mettre un terme doit être signalée au moins six mois avant l'expiration de chaque année civile ;

Considérant la demande de dénonciation des conseils d'établissement des écoles suivantes : Antoine-Girouard, De La Broquerie, Les Jeunes Découvreurs, Sacré-cœur, Louis-H.-Lafontaine, Paul VI, Père-Marquette et Pierre-Boucher ;

C-225-06-04 Il est proposé par monsieur Jean-François Houle que le protocole d'entente existant soit dénoncé dès maintenant et qu'un nouveau protocole soit négocié avec l'accord des conseils d'établissement des écoles précitées et de l'école secondaire De Mortagne, pour être appliqué le 1^{er} juillet 2005.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Projet d'école pour élèves multihandicapés

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 6 juillet 2004.

6.10 Projet d'éconergie, phase III / demande d'emprunt à long terme

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 6 juillet 2004.

6.11 Calendrier scolaire 2004-2005 du Centre de formation professionnelle des Patriotes / modification

Considérant la fréquentation scolaire essentielle à la réussite d'un parcours en formation professionnelle;

Considérant les avis favorables des instances consultées, soit l'assemblée générale du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des Patriotes et les Centres locaux d'emploi;

C-226-06-04 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux de modifier le calendrier scolaire 2004-2005 en permettant aux élèves d'être en congé du 11 juillet au 5 août 2005.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 École secondaire De Mortagne / palestre

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, donne quelques explications sur le partage des coûts dans le dossier susmentionné.

7.2 État de situation des inscriptions pour septembre 2004

Dépôt d'un document.

7.3 Période de fermeture estivale

La période de fermeture estivale se situera du 19 au 30 juillet 2004 inclusivement.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

- Monsieur François Laverdière, parent de l'école Sacré-Cœur, questionne le pourquoi et les critères qui ont amené le choix de l'école Sacré-Cœur.
- Monsieur Paul Gaudreau, président du conseil d'établissement de l'école Jolivent, aurait souhaité un temps de réaction plus long pour les écoles.
- Madame Rachel Berri, parent de l'école Sacré-Cœur, demande pourquoi il n'y a pas d'autres écoles qui ont été ciblées dans le processus.
- Madame Claire Gaudette demande d'avoir accès à tous les documents qui ont été produits ou qui ont servi à l'orientation de fermeture.
- Madame Morin demande que la Commission scolaire soit attentive aux besoins des élèves en classe spéciale.
- Madame Nathalie Comtois demande si les conséquences psychologiques ont été évaluées.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, verbalise que le Conseil des commissaires s'est prononcé par voie de résolution et que le processus de consultation peut maintenant s'enclencher. Elle précise qu'une lettre sera envoyée à tous les présidents et présidentes des conseils d'établissement de secteurs et ce, dès demain. De plus, lundi prochain, les documents de consultation seront acheminés dans les écoles.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Alain Langlois s'excuse de son retard. Il mentionne le sérieux du travail effectué par le Comité des partenaires. Il s'inquiète d'un manque d'espaces disponibles à venir.

Madame Denise Tremblay questionne l'information qui sera transmise aux parents sur la fermeture d'écoles d'ici la fin de l'année.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-227-06-04 Il est proposé par monsieur Jean-François Houle de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire d'assemblée

YG/ag